

certifié conforme

Bilan Actif

certifié conforme

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	28 702,31	14 553,41	14 148,90	12 953,76
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 240,00		2 240,00	2 240,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	32 342,31	15 953,41	16 388,90	15 193,76
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	166 881,25	6 545,78	160 335,47	147 971,11
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	4 968,43		4 968,43	1 391,97
	Charges constatées d'avance	3 742,22		3 742,22	1 808,39
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	10 000,00		10 000,00	15 000,00
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	130 978,34		130 978,34	146 935,51
	Total de l'actif circulant (IV)	316 570,24	6 545,78	310 024,46	313 106,98
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		348 912,55	22 499,19	326 413,36	328 300,74

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

175 591,90

156 599,48

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000,00)	2 000,00	2 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	976,58	834,20
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	118 774,48	128 142,38
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	121 951,06	131 176,58
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 448,76	10 227,49
	Dettes fiscales et sociales	150 349,50	172 596,71
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 664,04	14 299,96
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	204 462,30	197 124,16
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	326 413,36	328 300,74
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		118 774,48	128 142,38
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		204 462,30	197 124,16
(2) Dont emprunts participatifs			

A2MICILE NIORT
SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social : 215 ROUTE D'AIFFRES
79000 NIORT
489 369 801 R.C.S NIORT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 AVRIL 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la présidence.

Sont présents :

- Monsieur Franck MAINGOT
titulaire de huit cent actions en pleine propriété, ci 800 actions
- La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
titulaire de mille deux-cent actions en pleine propriété, ci 1200 actions

Total des parts présentes : 2000 actions en pleine propriété sur les 2000 actions composant le capital social.

A2micile Executive Niort représentée par Monsieur Franck MAINGOT préside la séance, en qualité de Présidente.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la présidence
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice d'un montant de 118 774,48Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	118 774,48
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>976,58</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	119.751.06

A titre de dividendes	E.	119.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>751.06</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	119.751.06

Ce dividende de 119.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 119.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71.400,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligible à l'abattement de 40% s'élève à 47.600,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2024	14.000	21.000
31/12/2023	36.400	54.600
31/12/2022	38.000	57.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du Président, A2MICILE EXECUTIVE NIORT (SAS) représentée par Monsieur Franck MAINGOT, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

Franck MAINGOT,
Associé

Franck MAINGOT

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EUROPE SAS
Représenté par son DG
Vincent CHAULET,
Associée

Vincent CHAULET

✓ Certifié par  yousign

A2micile Executive Niort SAS
Représentée par son Président Franck MAINGOT,
Présidente

Vincent CHAULET

✓ Certifié par  yousign